



Rapport sur l'état d'avancement des activités du MCA-Sénégal (septembre 2013)

Réunion du Conseil de Surveillance du 24 octobre 2013

A. Management et Communication

a. Administration & Finances

La situation d'exécution financière globale du programme, à la date du 15 octobre 2013, se situe à **86 034 253,69 US Dollars** sur les fonds du Compact, soit un taux de décaissement de **15.97%**.

Les décaissements, à cette même date sur les fonds 609 (g) destinés à financer la préparation et la facilitation de la mise en œuvre du programme, est de **12 826 246,47 US Dollars / 13 390 000**, soit un taux d'exécution de **95.79%**.

b. Passation de Marchés

Le Plan de Passation de Marchés (PPM) pour la période Avril/Septembre 2013 a été approuvé d'abord par le Conseil de Surveillance à la date du 8 avril 2013 et ensuite par le MCC le 17 avril 2013. Le budget global du plan de passation approuvé s'élevait à \$2 538 127.

Ce plan a fait l'objet d'une révision approuvée par le Conseil de Surveillance et par MCC respectivement le 19 et 26 août 2013. Le budget révisé du plan de passation avril/septembre 2013 à \$6 137 187, soit une augmentation de \$3 599 060. Cet amendement du plan de passation fait suite à l'approbation du programme de réinstallation sur le lot 1 RN6. Le plan de réinstallation prend en compte le recrutement d'ONG pour la maîtrise d'œuvre sociale et la sélection d'entreprises pour les travaux d'aménagement et d'équipements des blocs maraîchers destinés aux personnes affectées par le projet.

Le PPM de la période ainsi que celle révisée sont consacrés pour l'essentiel aux activités de réinstallation de la zone sud, notamment sur le Lot 1 de la RN6 et les acquisitions liées au re-staffing de MCA-Sénégal.

Pendant cette même période, les Memoranda Techniques sur des propositions d'avenants ont été approuvés par MCC, notamment sur les contrats de mise en œuvre du PAR avec le Groupement Louis-Berger / AGEIM et le Groupement RC Construcos/RC Senegal pour les travaux de la Cuvette de Ngallenka. Les montants des avenants sont définis ci-dessous :

- Avenant n°1 au Contrat relatif à la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR) et l'assistance/Accompagnement des PAP de la RN6 pour un montant de 274 205 247 F CFA HTHD ;
- Avenant n°1 au Contrat pour la réalisation des travaux de l'aménagement tertiaire du périmètre pilote de Ngallenka pour un montant de 530 000 000 FCFA HTHD ;

Pour rappel, les montants des contrats initiaux sont de :

- Contrat N°MCA-S/RR/2013/010 : 723 295 795 FCFA HT
- Contrat N°MCA-S/IWRM/2012/052 : 2 410 930 615 FCFA HT

Le plan de Passation des Marchés de la période Octobre 2013 à Mars 2014 est soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance avant d'être transmis à MCC pour Avis de Non Objection.

B. Etat d'avancement technique

1. Projet Irrigation

Le sous projet Delta est subdivisé en quatre lots de travaux.

Lot 1 Ouvrages sur les adducteurs du Delta (Marché MCA-S/IWRM/2012/055) : Le contrat des travaux a été attribué à l'Entrepreneur CONDURIL ENGENHARIA SA pour un montant de **6 893 369 471 FCFA** avec un délai d'exécution de vingt-deux (22) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 21 Janvier 2013. Le constat d'achèvement des travaux est prévu pour Novembre 2014. Actuellement, le projet a atteint un taux d'exécution physique de 16% pour un délai consommé de 36 % et un taux d'absorption financière de 12 % compte non tenu de l'avance de démarrage de 10 %.

Il est prévu une finalisation de l'ensemble études d'exécution en fin Octobre 2013 et le démarrage effectif de la réalisation des ouvrages pour début Novembre 2013. Il n'y a pas de risque majeur de non achèvement dans la durée du Compact.

Lot 2 Terrassements Adducteurs (Marché MCA-S/IWRM/2013/019) : Le contrat des travaux a été attribué à l'Entrepreneur CONDURIL ENGENHARIA SA pour un montant de **29.151.797.996 F CFA** avec un délai d'exécution des travaux de vingt-six (26) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 21 Mai 2013 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de Juillet 2015. Au stade actuel, le projet a un taux d'exécution physique de 12 % pour un délai consommé de 15% et un taux d'absorption financière de 13 %, compte non tenu de l'avance de démarrage de 20 %.

En perspective, les études d'exécution devront être finalisées au plus tard en fin Novembre 2013 pour permettre d'engager les travaux physiques. Eu égard à la complexité des travaux de ce lot et les marges relativement nulles dans les délais planifiés, un suivi rigoureux sera nécessaire afin d'atténuer les risques non négligeables de non achèvement dans les délais du Compact. L'Entrepreneur doit renforcer ses efforts dans la mobilisation du matériel lourd et se doter les moyens d'augmenter son taux de production.

Lot 3 Terrassements Emissaire (Marché MCA-S/IWRM/2013/020) : Le contrat des travaux a été attribué au Groupement Razel Bec / Sogea Sattom pour un montant de **31.853.764.457 FCFA** avec un délai d'exécution des travaux de vingt-six (26) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 28 Mai 2013 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de Juillet 2015. Au stade actuel, le taux d'exécution physique est de 2 % pour un délai consommé de 15 % et un taux d'absorption financière de 0,42 %, compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%.

L'ensemble des études d'exécution devront être finalisées au plus tard en fin Novembre 2013. L'Entreprise a procédé à la mobilisation d'une bonne partie du matériel (environ 50%). Le démarrage effectif des travaux est programmé pour mi-novembre. Toutefois, la marge est deux mois seulement avant la fin du compact. De ce fait, une maîtrise des délais est absolument nécessaire sur l'ensemble des activités afin de limiter les risques de non achèvement dans les délais du Compact.

Lot 4 Ouvrages Emissaire du Delta (Marché MCA-S/TWRM/2013/013) : Le contrat des travaux a été attribué au Groupement Eiffage SA / DLE Spécialités pour un montant de **5.933.193.721 F CFA** avec un délai d'exécution des travaux de vingt (20) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 10 Mai 2013 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de Janvier 2015. Sur ce lot, le taux actuel d'exécution physique est de 19% pour un délai consommé de 23,8 % et un taux d'absorption financière de 2,8%, compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%.

Les progrès physiques actuels de l'entreprise permettent d'envisager la réalisation des activités dans le délai du compact.

D'une façon générale, pour les travaux du Delta, le bon déroulement du projet et l'ampleur des risques ne pourront être appréciés qu'après l'installation définitive des entreprises et un premier trimestre d'activités de construction permettant d'avoir une bonne vision des rendements et cadences d'opération sur site, notamment sur la période Octobre – Décembre 2013. Ceci est d'autant plus crucial que toutes les entreprises ont présenté des chronogrammes très tendus où les marges, pour faire face à des imprévus ou des aléas techniques et sociaux en cours de chantier, sont faibles voire nulles.

Travaux d'aménagement et d'équipement de la cuvette de Ngalenka (Marché MC-S/TWRM/2012/052) : Le Groupement d'entreprises RC construccoes / RC Sénégal est titulaire du contrat dont le montant est de 2 410 930 615 FCFA pour un délai d'exécution de 14 mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 6 Novembre 2012 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de janvier 2014. Le taux d'avancement physique de 64% alors que les prévisions étaient de 60 % en fin Septembre 2013. Les cadences de l'entreprise et la poursuite des travaux notamment le génie civil durant la période hivernale ont permis de rattraper les 12% de retard noté en fin Août 2013. Le délai consommé est de 75% pour un taux d'absorption financière de 38% compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%.

Il est prévu de finir sans contrainte majeure l'aménagement de la cuvette dans les délais du Compact. Un Avenant est en cours de finalisation en vue de la réalisation du réseau tertiaire pour une mise en eau du périmètre programmée en mars 2014.

- **Activité de sécurisation foncière**

La zone d'intervention du projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (le Delta et Podor) est caractérisée par une pratique coutumière de gestion et d'occupation des terres qui ne garantit ni la sécurité, ni l'accès équitable et durable aux terres aménagées à certaines couches de la population.

Pour lever ces contraintes, le MCA-Sénégal a, dans une première phase, fait mener une étude qui a abouti à :

- un état des lieux précis de l'occupation des terres (situation de référence par des enquêtes quantitatives et qualitatives, une cartographie et un système d'information géographique), un diagnostic institutionnel des acteurs de leurs rôles, responsabilités, pratiques, outils de gestion et du cadre légal et réglementaire qui les régit ;

- l'élaboration d'outils de sécurisation foncière adaptés (registres fonciers, manuel de procédure de gestion et d'affectation des terres) ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel d'appui à la sécurisation foncière (Comité Technique d'appui à la sécurisation foncière) et de règlement des conflits (Médiateurs des conflits fonciers et commission de prévention et gestion des conflits) ;
- la définition, dans le cadre d'un processus participatif, de critères consensuels, transparents, et équitables de répartition des terres.

Le coût de cette étude a été de **1.226.209.653 FCFA** (contrat de base et avenant) décaissé à 100%.

La seconde phase, d'un coût de **1.751.701.979 FCFA**, consiste en la mise en œuvre effective de la sécurisation foncière dans les zones du projet du Delta et de Podor. Elle a démarré le 13 février 2013. Il s'agira de :

- délivrer des titres à l'ensemble des occupants identifiés dans la phase des enquêtes ;
- appliquer les outils confectionnés dans la première phase (Registre foncier, Manuels de procédure, Base de données socio foncière...) ;
- exécuter un vaste programme de renforcement de capacités des acteurs du foncier (Plus de 172 formations en 2 ans dans les 9 Collectivités locales) ;
- mettre en place un Système d'information foncière (SIF) ;
- appliquer le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) ;
- opérationnaliser les critères d'affectation des terres.

Pour cette seconde phase, le taux de décaissement, à ce jour, est à hauteur de 12,12 %, en 8 mois d'exécution sur 24. L'avancement des prestations est estimé à 33%, ce qui correspond à une bonne performance permettant d'espérer un achèvement dans les délais.

Toutefois, dans la communauté Rurale de Ndiayène Pendao, le bon déroulement des activités a été, pour un temps, gêné par des contestations de deux villages (Mballa et Diamel), relatives à l'interprétation des critères d'affectation des terres, élaborés et validés, pourtant, de façon consensuelle avec la participation de toutes les parties prenantes. Mais, par la suite des solutions ont été trouvées et un accord a été conclu.

Il est prévu, avec la réalisation des travaux d'aménagement tertiaire, que la Cuvette pilote de Ngallenka aménagée soit mise en exploitation dès l'hivernage 2014. Pour harmoniser les interventions autour de la Cuvette un atelier a regroupé le 12 septembre 2013, les autorités déconcentrées, les services techniques, la SAED, la cellule d'appui et MCA-Sénégal. L'atelier a permis de mettre en place un plan d'action pour accompagner l'aménagement et l'exploitation de la cuvette de Ngallenka.

2. Projet de réhabilitation des Routes

a. Dans le Nord:

Le projet de la RN2 est subdivisé en deux lots de travaux : les travaux de réhabilitation de la RN2 entre Richard et Ndioum (Lot 1) et les travaux de construction du pont de Ndioum et ses bretelles d'accès (Lot 2).

Lot 1 Travaux de réhabilitation de la RN2 entre Richard et Ndioum : 120 Km (Marché MCA-S/RR/2012/064) : Le contrat a été attribué aux groupements d'Entrepreneurs Sénégalais CSE-SOSETER pour un montant de **27 529 035 705 FCFA** avec un délai d'exécution des travaux de vingt-quatre (24) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 14 Janvier 2013. Le délai d'achèvement des travaux est prévu pour le 14 janvier 2015. Actuellement, le projet a atteint un taux d'exécution physique de 15% contre 19% qui était planifié en cette période. Le délai consommé est de 38 % avec un taux d'absorption financière de 8%, compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%.

Par rapport à la planification des travaux, un écart de 4% dans l'avancement physique. Ce retard est dû principalement à la baisse des activités pendant la période pluvieuse. Un plan de rattrapage consistant à augmenter le matériel et à travailler sur deux fronts avec deux équipes différentes a été mis en place par l'Entrepreneur pour résorber le retard et rester dans le délai contractuel.

Toutefois, il urge d'éviter le blocage des travaux qui pourrait provenir de la remise en cause fréquente par le bailleur de fonds des techniques de réhabilitation de la route pourtant approuvées pendant la phase des études et validées par le bureau en charge du contrôle et de la supervision des travaux.

Lot 2 Travaux de construction du pont de Ndioum et ses bretelles d'accès (Marché MCA-S/RR/2012/054) : Le contrat des travaux a été attribué à l'Entrepreneur portugais MSF ENGENHARIA SA pour un montant de **6 827 151 455 F CFA** avec un délai d'exécution des travaux de vingt (20) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 21 novembre 2013 et la date de fin contractuelle est le 29 juillet 2014.

Le taux d'exécution physique actuel est de 27% contre 55% planifié. Le délai consommé est de 54% avec un taux d'absorption financière de 20%, compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%.

Le retard noté provient principalement de la finalisation tardive de la campagne géotechnique par l'Entrepreneur, de l'arrêt des travaux sur le pont avec les problèmes des pieux de la Culée C1 qui ont été réalisés sans accord du bureau de supervision et de l'arrêt des travaux pendant l'hivernage avec la remontée des eaux du fleuve.

Des difficultés sont notées dans la gestion du contrat avec l'introduction par l'Entrepreneur d'un certain nombre de réclamations dont celle relative au différend sur les pieux de la culée C1. L'Ingénieur a rejeté les réclamations. Le Conciliateur s'est également prononcé en constatant les manquements de l'Entrepreneur. Un processus de règlement à l'amiable est engagé pour la résolution de tous les différends.

Il a été demandé à l'Entrepreneur de fournir un plan de rattrapage pour résorber le retard déjà accusé. Mais, il faudrait s'attendre à un dépassement du délai contractuel de quatre mois environ, notamment à cause de l'arrêt des travaux pendant la période hivernale. Toutefois, il n'y a pas de risque de non achèvement des travaux dans le délai du Compact.

Quelques difficultés relatives à la non-performance de certains personnels clé de l'Equipe de supervision ont été notées. C'est pourquoi, MCA-Sénégal a demandé au Groupement SGS Sénégal S.A. / SGS Czech Republics.r.o. d'opérer un certain nombre de changements au niveau de son équipe dont le Chef de mission et le Chef du lot du pont de Ndioum.

b. Dans le Sud :

Le projet de la RN6 est subdivisé en quatre lots de travaux : Lot 1 Travaux de réhabilitation du tronçon Ziguinchor – Tanaff (116 Km) ; Lot 2 Travaux de réhabilitation du tronçon Tanaff – Kolda (72,5 Km) ; Lot 3 Travaux de réhabilitation du tronçon Kolda – Vélingara : (94 Km) ; lot 4 Travaux de construction du Pont de Kolda.

Lot 1 Travaux de réhabilitation du tronçon Ziguinchor – Tanaff : 116 Km (Marché MCA-S/RR/2013/009) : Le contrat des travaux a été attribué à l'Entrepreneur CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION, de nationalité Espagnole, pour un montant de **47 241 308 605 FCFA**. Le délai d'exécution des travaux est de vingt-quatre (24) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 19 mars 2013 et la date contractuelle d'achèvement est le 19 mars 2015.

Le taux d'exécution physique actuel de 2% contre 11% planifié. Le délai consommé est de 30% avec un taux d'absorption financière de 2%, compte non tenu de l'avance de démarrage de 20%.

Le risque de non achèvement des travaux du lot 1 de la RN6 est assez élevé. En effet, outre les contraintes techniques (travaux en zones compressibles) et la marge assez réduite avant la fin du programme (un peu plus de 5 mois), on note d'autres contraintes majeures liées à la situation sécuritaire et à la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation qui n'a été approuvé par le MCC que le 2 août dernier, alors que l'indemnisation et la réinstallation des personnes affectées par le projet (PAPs) constitue un préalable au démarrage des travaux physiques. Avec un nombre assez élevé de personnes affectées par le projet (1730 PAPs) et la validation tardive du plan d'action de réinstallation par le MCC, une contrainte importante pèse sur la libération des emprises et, en conséquence, sur le respect du délai d'achèvement.

Cette situation, combinée au retard de l'Entrepreneur dans la mobilisation de son matériel devant venir de l'Espagne et de la Mauritanie, fait qu'il y a un risque réel de dépassement du coût initial des travaux et du délai contractuel.

Pour faire y face, le MCA-Sénégal envisage, après le dépôt de tous les dossiers d'exécution en décembre 2013, d'exiger de l'entreprise un plan de rattrapage adéquat et précis. Ce plan fera l'objet d'un suivi rigoureux et, en cas de défaillance de l'entreprise dans sa mise en œuvre, le MCA-Sénégal, comme le contrat l'y autorise, fera recours à d'autres solutions alternatives, comme la désignation de sous-traitants pour prendre en charge certaines tranches des travaux.

La stratégie pourrait être d'organiser la réalisation des travaux de la façon suivante :

- Tronçon Goudomp – Tanaff (66 Km) : ce tronçon pourrait être laissé à Corsan Corviam Construcccion ; ce qui permettrait de mutualiser les ressources avec le lot n° 2 Tanaff – Kolda dont il est titulaire du contrat.
- Traversée de Ziguinchor : Ce tronçon est un lot voirie avec beaucoup de travaux d'assainissement ; il pourrait être confié à une entreprise sous-traitante (AREZKI, CSE, SOSETER, SATOM)

- Tronçon Boutoute – Goudomp (50 Km) : ce tronçon pourrait être sous-traité soit à deux entreprises, soit à une seule entreprise avec obligation de travailler sur deux fronts (AREZKI, CSE, SOSETER, SATOM)

Lot 2 Travaux de réhabilitation du tronçon Tanaff – Kolda : 72,5 Km (Marché MCA-S/RR/2013/008) : Le contrat a été attribué à l'Entrepreneur Espagnol CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION pour un montant de **22.578.221.460 FCFA**, avec un délai d'exécution des travaux de vingt-quatre (24) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 19 mars 2013 et la date d'achèvement contractuelle est le 19 mars 2015.

Au stade actuel, le taux d'exécution physique est de 3% contre 8% qui était planifié. Le délai consommé est de 30% avec un taux d'absorption financière de 2,36%, compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%. Les retards constatés portent essentiellement sur les études d'exécution et sur la mobilisation du matériel.

Toutefois, l'Entrepreneur a pu conclure un accord avec une entreprise espagnole déjà basée au Sénégal pour une mise à disposition d'une bonne partie du matériel qui doit venir du chantier Tivaouane – Khombole déjà terminé.

Si ce matériel est mobilisé à temps, il est encore possible de respecter le délai contractuel d'autant plus que la libération des emprises ne constitue plus une activité critique. Le tronçon prioritaire du PK 60 au PK 35 a déjà été complètement libéré.

Il n'y a pas d'écart en coût à l'achèvement et les délais pourraient être tenus. Par conséquent, à l'heure actuelle, il n'y a pas de risque majeur sur ces travaux.

Toutefois, un suivi rigoureux pour le respect par l'Entrepreneur de son planning de mobilisation du matériel reste nécessaire.

Lot 3 Travaux de réhabilitation du tronçon Kolda – Vélingara : 94 Km (Marché MCA-S/RR/2013/007) : Ces travaux sont confiés au Groupement d'entreprises Sénégalaises CSE/SOSETER. Le contrat, dont le montant est de **21.753.372.492 FCFA HT/HD**, a été signé le 26 février 2013. Les travaux ont commencé le 19 mars 2013 et devraient être achevés en mars 2015 avec une tranche ferme de Kolda à Vélingara sur 64 Kms et une tranche conditionnelle de Kounkané à Vélingara sur 29 kms.

L'échéancier global au mois de septembre 2013 démontre un avancement global des travaux à hauteur de 5.93% contre 5.96% d'avancement global planifié. Le délai consommé est de 35% avec un taux d'absorption financière de 34%, compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%.

Il n'y a pas encore d'écart en coût à l'achèvement et les délais pourraient être tenus. Par conséquent, à l'heure actuelle, il n'y a pas de risque majeur sur ces travaux. Le petit retard connu pourrait être vite rattrapé après la période hivernale dans la mesure où l'Entreprise a mobilisé plus de matériel que ce qui était prévu dans le contrat.

Travaux de construction du Pont de Kolda (Marché MCA-S/RR/2013/014) : L'Entrepreneur CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION est également titulaire de ce contrat dont le montant est de **3 344 790 034 FCFA** pour un délai d'exécution de 17 mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 22 avril 2012 et la date de fin contractuelle des travaux est le 22 septembre 2014. Le taux d'avancement physique est de 24% alors que les prévisions étaient de 28% en fin Septembre 2013. Le délai consommé est de 35% pour un taux d'absorption financière de 15%, compte non tenu de l'avance de démarrage de 10%.

L'aménagement de la déviation de service, préalable à la démolition du pont actuel est en cours mais sa finalisation risque d'être retardée par les commandes attendues de l'extérieur notamment les buses pour le passage de l'eau. A ce niveau, il faut noter une défaillance de l'Entrepreneur dans la préparation des dossiers d'exonération et de demande d'admission temporaire, malgré les différentes réunions tenues par les services de MCA-Sénégal en charge de ce volet. Pour résoudre cette question, il a été suggéré à l'Entrepreneur de s'attacher les services de transitaires expérimentés pour s'occuper des dossiers d'exonérations.

L'Entrepreneur a accusé également un retard dans la réalisation des dossiers d'exécution et la mobilisation du matériel et du personnel clé.

Malgré ce retard, le planning actualisé de l'Entrepreneur maintient la date contractuelle de septembre 2014 pour la fin des travaux. Cependant un suivi rapproché s'impose pour le respect des rendements prévus, même s'il n'y a pas de risques d'achèvement majeurs dans le délai du Compact en raison de la marge assez substantielle de 12 mois.